

E 2001(E)1970/217/407
[DoDiS-9344]

*Le Chargé d'affaires de Suisse à Pretoria, J. de Rham,
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

L

Ville du Cap, 5 avril 1954

Un concours de circonstances, fortuites je crois, nous a valu une sorte de semaine suisse à la Ville du Cap. Ce fut tout d'abord la visite de MM. Aschinger et Hafter, correspondants de la «*Neue Zürcher Zeitung*», suivie de près par celle de M. A. C. Nussbaumer¹, directeur général de la Société de Banque Suisse, qui provoquèrent une publicité, fort bienveillante dans l'ensemble et qui ne manquera pas, j'en suis certain, d'avoir des conséquences heureuses en ce qui concerne les relations entre les deux pays.

Ces visites, en effet, venant aussitôt après l'annonce dans la presse d'un nouvel emprunt que le gouvernement sud-africain avait conclu en Suisse², ont suscité un intérêt tout particulier et M. Nussbaumer a su profiter au maximum de cette atmosphère, avant tout certainement pour l'accomplissement du mandat dont il est chargé de la part des banques suisses qu'il représente et sur lequel je n'ai pas à me prononcer ici, mais également pour discuter d'autres questions d'importance générale qui nous intéressent tout spécialement.

Je dois dire d'emblée que M. Nussbaumer, que je connaissais personnellement depuis bien des années, s'est montré tout ce qu'il y a de plus loyal à l'égard de la légation et m'a tenu au courant des conversations extrêmement intéressantes qu'il a eues tant avec le Dr Malan, qu'avec différents ministres d'Etat, nombre de personnalités sud-africaines: financiers et économistes etc. De mon côté, je me suis bien entendu efforcé de lui faciliter la tâche dans la mesure du possible et à l'occasion d'une réception que nous avons organisée lors de son passage, M. Nussbaumer a eu loisir de rencontrer nombre de personnalités de premier plan, ce dont il se montra fort satisfait. Il pensa également à prendre contact avec la colonie suisse en invitant à un déjeuner une quinzaine de nos compatriotes hommes d'affaires, à qui il exposa brièvement l'objet de son voyage en Afrique du Sud, tout en leur fournissant nombre de renseignements très intéressants sur des points qui l'intéressaient spécialement.

1. Cf. N° 99 dans le présent volume.

2. Cf. DDS, vol. 18, N°s 14 (DoDiS-8771), 15 (DoDiS-7361), 78 (DoDiS-8773) et 129 (DoDiS-8770), ainsi que la lettre de la Banque nationale suisse au Département des Finances et des Douanes du 17 octobre 1952, E 6100(B)1972/96/19 (DoDiS-9455).



Bref, la visite de M. Nussbaumer a incontestablement été un grand succès pour la Suisse. Il est clair que la presse afrikaans a cherché à démontrer que si les milieux financiers suisses avaient aujourd'hui confiance dans l'Afrique du Sud, c'était grâce à la politique actuelle du gouvernement! C'est de bonne guerre, mais je ne serais nullement surpris que la presse d'influence anglaise réagisse contre l'accueil réservé à M. Nussbaumer du côté nationaliste, ceci d'autant plus que les capitalistes anglais sont un peu jaloux de l'influence que la Suisse pourrait exercer sur le marché des capitaux sud-africains, et que d'autre part, M. Nussbaumer a ici ou là fait quelques remarques au sujet de certaines méthodes anachroniques encore en usage et qui favorisent nettement les fournisseurs britanniques.

Les diverses questions examinées par M. Nussbaumer feront sans doute l'objet de rapports spéciaux adressés aux services compétents. Je crois cependant utile de mentionner brièvement quelques points qui, considérés dans leur ensemble, donnent une idée des problèmes qui nous préoccupent actuellement.

1. Aviation et transport

M. Nussbaumer a eu à ce sujet des entretiens avec le ministre des Transports, M. Sauer, et le secrétaire du Département des Transports, M. Gibson, en ce qui concerne la possibilité de conclure un accord de ligne entre la Suisse et l'Union Sud-Africaine³. Ces messieurs ont confirmé à M. Nussbaumer que c'est le sincère désir du gouvernement d'arriver à une entente. Il semblerait que les conditions minima posées par la Swissair, et dont les autorités sud-africaines ont aujourd'hui connaissance, pourraient être acceptées, à l'exception toutefois du privilège de la cinquième liberté de l'air pour les villes intermédiaires. Sur ce point, les Sud-Africains ont très peur de la concurrence étrangère et il n'est pas certain qu'ils puissent faire des concessions.

D'autres conversations ont porté sur la possibilité pour la Suisse de livrer des locomotives et du matériel roulant à l'Afrique du Sud, questions que j'avais déjà eu l'occasion de suivre de près⁴ et qui deviennent actuelles puisque le directeur général des chemins de fer sud-africains, M. du Plessis, se rendra au mois de mai prochain en Suisse avec mission d'étudier sur place les possibilités de livraisons.

Puis-je mentionner que suivant une suggestion que je lui avais faite, M. Nussbaumer a offert un séjour en Suisse au ministre des transports, M. Sauer, et à sa femme qui ont paru enchantés de cette nouvelle. Si j'en juge par les expériences que les Français ont faites récemment, M. Sauer et sa femme ayant séjourné plus de trois semaines en France d'où ils sont rentrés enthousiastes, je crois que la visite du ministre des transports aura plus d'influence sur les intérêts qui nous concernent que toutes les discussions du monde.

3. Cf. *l'accord entre la Suisse et l'Union Sud-Africaine relatif aux services aériens, signé le 26 août 1954, cf. FF, 1954, N° 106, II, pp. 1310–1314. Sur la négociation de l'accord, cf. E 2001(E)1970/1/134.*

4. Cf. *DDS, vol. 18, N° 129 (DoDiS-8770) et note 8.*

2. *Relations commerciales*

M. Nussbaumer a examiné de près la possibilité de financer des nouvelles affaires en Afrique du Sud et s'est longuement entretenu de cette question tant avec la trésorerie qu'avec le ministre du Commerce et des Industries, M. Louw. Etant donné la politique du Gouvernement sud-africain de ne jamais se lier à l'avance, mais d'inviter tous les fournisseurs à soumettre leurs offres et à choisir ensuite celles qui paraissent les plus avantageuses, M. Nussbaumer pense que les possibilités dans ce domaine sont limitées. Il a émis l'avis toutefois que ces offres de soumission devraient être liées à des facilités de paiement, ce qui mettrait alors la Suisse dans une position privilégiée. Il a également souhaité que la forme des contrats de soumission soit modifiée, car la rédaction actuelle ne correspond plus aux conditions d'aujourd'hui et favorise certainement les fournisseurs britanniques.

Il a fait valoir enfin que l'absence d'un attaché commercial sud-africain en Suisse rendait difficile le contact entre Sud-Africains et les exportateurs suisses.

3. *Questions raciales⁵ ou de nature politique*

Les questions raciales étant nécessairement liées aux questions financières et industrielles, M. Nussbaumer a eu à ce sujet des conversations très franches avec un certain nombre de ministres d'Etat et d'autres personnalités. Il a paru étonné de la divergence d'opinions fondamentales qui paraissait exister en Afrique du Sud dans ce domaine, ce qui le rendit quelque peu perplexe. Comme tous les visiteurs étrangers, M. Nussbaumer a fait lui-même l'expérience de la complexité de cette question, d'autant plus difficile à résoudre qu'elle joue un rôle considérable dans la politique interne du pays et qu'il faut être très au courant de cette dernière pour discerner ce qui n'est qu'un «slogan» employé par les politiciens de l'un et de l'autre parti, des divergences véritables qui existent, mais sont beaucoup moins fondamentales qu'on pourrait se l'imaginer au premier abord. Il est certes difficile de savoir qui des optimistes – de beaucoup plus nombreux – ou des pessimistes, en minorité, mais qui comptent quelques personnes très intelligentes – a raison. La vérité est que contrairement à ce que le gouvernement nationaliste assure à ses électeurs, le parti nationaliste n'a pas une politique aussi arrêtée et rigide qu'il le proclame. Dans l'intimité, le Dr Malan lui-même est bien obligé de reconnaître que nul ne peut prévoir quelles seront les conditions d'ici 50 ans et qu'il y a des circonstances auxquelles le Gouvernement, quel qu'il soit, sera bien obligé de s'adapter.

La sagesse est d'ailleurs de ne pas vouloir émettre des conclusions définitives, mais de réaliser que la situation est fluide et demande à être ré-estimée à des périodes régulières, puisque le fait qu'elle est actuellement satisfaisante ne saurait exclure certains dangers pour l'avenir, même si ces dangers ne sont encore que théoriques pour le moment.

M. Nussbaumer a dit avoir touché un mot de la question d'une représentation diplomatique sud-africaine en Suisse et avoir reçu du Dr Malan

5. Cf. aussi la lettre de J. de Rahm à M. Petitpierre, E 2001-04(-)1970/346/173 (DoDiS-9454).

l'assurance que ce problème avait, après un long retard, été dernièrement tranché en principe par un conseil de cabinet, autorisant le Gouvernement à accréditer son ambassadeur à Paris, en Suisse, où le Gouvernement sud-africain créerait une chancellerie diplomatique dirigée par un diplomate sud-africain⁶. Je n'ai pas encore confirmation officielle de cette décision et me renseignerai à la première occasion pour savoir si cette information peut être considérée comme absolument sûre.

Je m'excuse de la nature hétéroclite de ces notes, mais j'ai pensé qu'elles vous donneraient cependant une idée du climat qui régit actuellement les rapports entre l'Union de l'Afrique du Sud et la Suisse et de l'heureuse influence que la visite de M. Nussbaumer me paraît avoir eue à ce sujet.

6. *Le 2 novembre suivant, l'Ambassadeur d'Afrique du Sud à Paris, H. T. Andrews, présente ses lettres de créance à Berne en tant que Ministre. A partir de la même date, une Légation sud-africaine sera ouverte à Berne, gérée par un Chargé d'Affaires a. i., W. C. Naudé. Cf. E 2001(E)1970/217/87.*